



*Direction Générale des Services*

## **Conseil municipal du 27 Septembre 2021 DELIBERATION**

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

Secrétaire de séance : Madame Emmanuelle GRACIA

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 29  
Nombre de votant-e-s : 32

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET,  
Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE,  
Adjoint,  
Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique  
QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric  
LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie  
SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ,  
M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Jean-Paul PORTESSSEN, M. Daniel LACRAMPE,  
M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Dominique QUÉHEILLE  
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à M. Jean-Paul PORTESSSEN  
- Mme Patricia PROHASKA donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO

### **Etait absente :**

- Mme Laurence DUPRIEZ

### **23 - CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT DE CATEGORIE C – AGENT ADMINISTRATIF, OFFICIER D'ETAT-CIVIL**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, modifiée et notamment ses articles 34 et 3-2,  
Vu le budget,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions  
statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité  
ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

### **Direction Générale des Services – Service Etat-Civil, élections :**

Afin de remplacer un agent quittant la collectivité suite à une mutation, il convient de prévoir la création d'un poste d'Adjoint administratif, catégorie C à temps complet, dans le cadre d'un recrutement à compter du 1er novembre 2021.

### **Missions :**

- Accueil et renseignement du public,
- Réception des déclarations et établissement des actes d'état-civil,
- Tenue administrative des registres,
- Préparation des dossiers de mariage, PACS, Baptême civil, changement de nom, de prénom,
- Etablissement et remise des cartes d'identité et passeports,
- Recensement militaire,
- Gestion des listes électorales et participation à l'organisation des élections,
- Gestion des cimetières (ventes, travaux, gestion des concessions),
- Traitement du courrier (flux papiers et numériques).

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des Adjoints administratifs.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 3-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

La rémunération sera fixée dans l'acte d'engagement par le Maire ou son représentant en référence aux grilles indiciaires du cadre d'emploi des Adjoints administratifs..

La rémunération afférente à cet indice suivra l'évolution du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

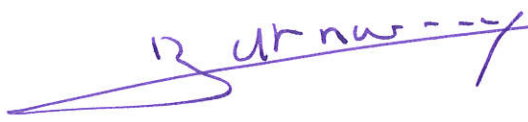
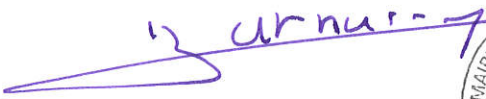
- **APPROUVE** la création du poste d'Adjoint administratif à temps complet à compter du 1er novembre 2021 comme énoncé ci-dessus,
- **AUTORISE** le recrutement d'un contractuel pour exercer les fonctions d'agent administratif, Officier d'Etat-Civil sur la base de l'article 3-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 aux conditions de rémunération indiquées ci-dessus,

- **HABILITE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le contrat à venir avec l'agent, pour une période de 1 an à compter du 1er novembre 2021,
- **MODIFIE** le tableau des effectifs en ce sens.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 27 Septembre 2021.  
Suivent les signatures.-

Le Maire,

AFFICHE LE 30/09/2021


**Bernard UTHURRY**

Envoyé en préfecture le 30/09/2021

Reçu en préfecture le 30/09/2021

Affiché le



ID : 064-216404228-20210927-DEL\_27\_9\_21\_23-DE